

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 11 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze du mois d'avril à quinze heures, se sont réunis à la salle des fêtes des Joinchères de Venoy, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le cinq avril deux-mille vingt-deux.

Présents : Jacques BALOUP - Patrick BUTTNER - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Grégory DORTE - Emmanuel DUCHE - Guillaume DUMAY - Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Jean-Luc KLEIN - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE – Jean-Noël LOURY - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Joël NAIN - Michel PAPINAUD - Denis POUILLOT - Hervé RATON - Chantal ROYER - Sylvain SABARD - Richard ZEIGER

Excusés : Daniel ALLANIC - Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - Jérôme DELAVault - Jean DESNOYERS - Frédéric GUEGUEN - Jorge GUILHOTO - Jacky GUYON - Bernard HARCHEN – Michaël LAVENTUREUX - Philippe LENOIR - Philippe MAILLET - Gérard MICHAUT - Patrick OFFREDI – Michel PANNETIER - Jean-Luc PREVOST - Sébastien SABOURIN - Gilles SACKPEPEY - Yannick VILLAIN

Absents : Patrice CHASSERY - Didier IDES - Véronique MAISON - Lionel MION - Sylvain QUOIRIN -

Pouvoirs : Monsieur Daniel ALLANIC donne pouvoir à Monsieur Jacques BALOUP
Monsieur Philippe MAILLET donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël LOURY
Monsieur Patrick OFFREDI donne pouvoir à Monsieur Grégory DORTE
Monsieur Michel PANNETIER donne pouvoir à Monsieur Grégory DORTE
Monsieur Jean-Luc PRÉVOST donne pouvoir à Monsieur Guillaume DUMAY

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Guillaume DUMAY

Nombre de Membres en exercice :	47
Nombre de Membres présents :	24
Nombre de suffrages exprimés :	28
Votes pour :	27
Votes contre :	-
Abstentions :	01
Ne prend pas part au vote	01

Quorum : conformément au IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, « [...] les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ».

N° 20/2022

Objet : Paron : Eclairage du stade de football

La commune a rejoint de façon anticipée le contrat de concession du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (SDEY) au 1^{er} janvier 2021.

La commune de Paron souhaite refaire l'éclairage de son stade de foot.

Elle nous a informé de ce projet dès le mois de mai 2021. Un premier rendez-vous a eu lieu en juin 2021 entre le SDEY et la commune.

Le transfert de la compétence éclairage public pour les équipements sportifs est intervenu après délibération du comité syndical le 04 octobre 2021.

Suite à des problèmes d'organisation interne, le SDEY n'a pas été en mesure de traiter ce dossier pour qu'une proposition soit faite à la commune de Paron dans le courant de l'automne 2021 et qu'ainsi elle puisse bénéficier du Règlement financier 2021.

Le SDEY n'a été en mesure de transmettre la convention à la commune que le 16 mars 2022.

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA Récupérée par le SDEY	SDEY HT 50%	Part commune HT 50%
Eclairage Public	269 640,89 €	224 700,74 €	44 940,15 €	112 350,37 €	112 350,37 €

Après en avoir délibéré, le comité départemental, par 27 voix pour, Monsieur Laurent CHAT s'abstenant et, Monsieur Jean-Luc GIVORD ne prenant pas part au vote :

- **Applique** les règles du règlement financier 2021 pour le financement de ce dossier, selon le financement exposé dans le tableau ci-avant.

Fait et délibéré en séance

Le 11 avril 2022
Le Président
Jean-Noël LOURY